

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2007

Présents :

Roger Mérigaud, maire,

Jean-Paul Mariaud, Alain Delhoume, Serge Roux, adjoints,

Joëlle Clavaud, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floc'h, Henri Thomas

Excusés : Jean-Paul Gadaud (procuration à Jean-Paul Mariaud), Richard Fourton (procuration à Serge Roux), Jean-Michel Lévêque (procuration à Henri Thomas) et Rémy Goursaud (procuration à Jean-Pierre Floc'h)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Floc'h

Rémy Goursaud a bien participé à la réunion du Conseil du 24 novembre 2006, contrairement à ce que le compte rendu paru dans le Bulletin Municipal de novembre 2006 pouvait laisser penser. Toutes nos excuses pour cet oubli.

Comptes administratifs et comptes de gestion 2006

Sous la présidence d'Henry Thomas, doyen d'âge, le Conseil procède à l'examen du compte administratif et du compte de gestion à partir d'une présentation des résultats effectuée par Jean-Paul Mariaud.

Budget général

En fonctionnement

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 952 882 € en hausse de 5,8% par rapport aux prévisions.

La partie Achats et charges externes est exécutée avec + 11% par rapport aux prévisions en grande partie du fait du versement de la taxe d'archéologie préventive pour le lotissement de la Gagnerie.

La partie Charges de personnel a été exécutée avec une baisse de 1,5% par rapport au budget voté.

Un autre écart significatif concerne les Autres charges de gestion courante, avec des dépenses à hauteur de 132 484€(-4,3% par rapport aux prévisions).

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 083 456 € soit + 4% par rapport aux prévisions.

Les écarts significatifs concernent les Ventes de produits et prestations (+2,7%, augmentation du nombre d'élèves fréquentant la cantine et la garderie), les Impôts et taxes (-0,8% du fait d'une réduction à la baisse de l'assiette), les Atténuation des charges (+97%, remboursement des salaires des employés absents et des contrats aidés).

Le compte administratif 2006 est excédentaire de 130 574€ soit -4,4% par rapport aux prévisions

Il aurait été largement supérieur à ces prévisions si la totalité des régularisations liées au transfert de la compétence voirie à l'agglomération avaient été réalisées.

A titre de comparaison l'excédent n'avait été que de 40 313€ en 2005.

En investissement.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 374 736 €, auxquelles il faut ajouter le déficit reporté de 267 480€ soit un total de 642 216€ (-29,2% par rapport aux prévisions).

Cela correspond à des travaux non réalisés et notamment la réfection intérieure de l'église et les études sur la construction de l'école maternelle reportées en 2007, ainsi que la diminution des coûts liés à la voirie du fait du transfert de cette compétence à l'agglomération au 1er juillet 2006.

A noter également les travaux en régie exécutés par les employés communaux pour la réalisation des trottoirs de l'entrée du bourg sur la RD 28 pour 23 675€

Concernant les recettes, la réalisation atteint 580 502€ (-36%). Ce résultat provient à la fois, d'un montant plus faible des subventions perçues puisque des travaux n'ont pas été réalisés et d'un recours à l'emprunt de 200 000€ au lieu des 269 452€ prévus.

Le budget d'investissement est soldé avec un déficit très faible de 61 714€ à comparer aux 267 480€ de l'exercice précédent.

L'excédent global du budget s'élève donc à 98 860€

L'affectation de l'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement, de créer une réserve d'investissement de 60 000€ et d'avoir un report positif en recettes de fonctionnement de 8 859€

Budget d'assainissement

En fonctionnement

Il s'équilibre à 27 241 € avec un excédent important de 11 782 € proche du prévisionnel de 10 646€

En investissement

L'équilibre de l'exercice se situe à 90 138€ avec un excédent qui compte tenu des réserves atteint 79 794€. Avec l'excédent de 2005 reporté (54 098€), l'excédent cumulé se situe désormais à 130 793€. Il résulte du fait que les travaux d'assainissement de la Châtre ne se réaliseront qu'en 2007.

Par suite du transfert de la compétence assainissement à Limoges-Métropole, il n'y a pas d'affectation des résultats dans la mesure où il n'y aura pas de budget assainissement en 2007.

Les conditions du transfert de cet excédent au budget assainissement de l'agglomération seront déterminées ultérieurement.

Budget d'aides sociales

Il s'équilibre au total à 11 034€ avec un déficit d'exercice de 1 621€. Cependant, compte tenu du report antérieur de 4 951€, le budget reste excédentaire de 3 334€. Ce montant sera reporté en recettes de fonctionnement 2007.

Lotissement Le Clos

Il n'y a pas eu d'opération sur ce budget qui fait apparaître un excédent de fonctionnement antérieur de 74 231€

Lotissement La Gagnerie

Dans l'attente de la vente des terrains, le budget fait apparaître un déficit correspondant aux premiers travaux de 217 314€

Les comptes administratifs avec l'affectation des résultats proposée ainsi que le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Budget 2007

Sous la présidence du Maire, le Conseil examine le projet de budget qui a fait l'objet de 2 réunions de la commission des finances les 9 février et 21 mars.

Budget Général

Fonctionnement.

Le budget est équilibré à 1 078 168€ en très légère baisse par rapport au compte administratif 2006.

En dépenses un gros effort est fait pour limiter les charges.

La partie Achats et charges externes est en baisse de 3,8%. Cette baisse résulte du fait qu'il n'y aura pas de redevance archéologique à verser en 2007 (17 995€ en 2006).

Il faut noter l'assujettissement de la commune à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 3 409€, ce qui constitue une dépense nouvelle.

Il est également prévu la location d'un local préfabriqué pour accueillir la classe supplémentaire créée à l'école élémentaire à la rentrée.

La dotation par enfant scolarisée est maintenue à 60€ (la commune est au haut de la fourchette par rapport aux autres communes) calculée sur la base de l'effectif actuel. La décision modificative de septembre prendra en compte les effectifs réels à la rentrée.

Le budget des dépenses de personnel est en hausse de 16%. Cela résulte de la fin d'un certain nombre de contrats aidés qui sont transformés en embauches définitives. La municipalité s'est toujours honorée de conserver dans son effectif toutes les personnes recrutées par l'intermédiaire de ces contrats d'insertion.

En ce qui concerne les Autres charges de gestion courante, la baisse de 6% résulte uniquement du fait qu'il n'y aura pas en 2007 de dépenses pour un chantier d'insertion.

Les dépenses du service d'incendie sont en hausse de 3,9% (redevance SDIS).

En ce qui concerne les subventions aux associations, le conseil décide de poursuivre une augmentation pour celles qui ont une activité permanente notamment en direction des enfants.

Sur les autres postes, on peut signaler une augmentation des remboursements des intérêts d'emprunt et le reversement à Limoges-Métropole de sommes en

compensation du transfert de la compétence voirie avec des contrepartie en recettes.

En recettes, le budget s'établit à 1 095 168€ en hausse de 1% par rapport au compte administratif 2006.

En ce qui concerne les contributions directes il faut noter une augmentation des taux de 2%.

Ils passent de 12,47% à 12,72% pour la taxe d'habitation, de 15,39% à 15,70% pour le foncier bâti et de 62,91% à 64,17% pour le foncier bâti. Il convient de rappeler que la commune est pénalisée dans l'attribution des subventions de fonctionnement du fait qu'elle ne mobilise pas tout son potentiel fiscal. Il est donc important que par une augmentation régulière et proche de l'indice des prix, elle se rapproche des taux moyens nationaux.

Le budget de fonctionnement est donc excédentaire de 54 115€ sans tenir compte de l'excédent du budget du Clos (74 231€) qui devrait être reversé au budget général.

Investissement

Le budget 2007 s'élève à 804 034€ Parmi les principales dépenses on peut noter en immobilisations corporelles :

- l'équipement informatique de l'école élémentaire (20 000€),

- le mobilier pour la classe supplémentaire,
- la remise en état des véhicules, de la tondeuse,

- l'achat de stores intérieurs pour l'extension de la halte-garderie

- quelques équipements sur le terrain de foot pour bénéficier de la totalité de la subvention de la ligue (au total 17 000€).

En ce qui concerne les autres immobilisations, ont été inscrites les opérations suivantes :

- restauration intérieure de l'église 155 000€

- 1^{ère} tranche de l'école maternelle 380 000€

- achèvement et mise aux normes de la réserve incendie 20 000€

- éclairage et aménagement du terrain d'entraînement du stade 15 000€ (équipement indispensable pour pouvoir disposer de l'actuel terrain pour la réalisation de l'école maternelle)

- construction d'un local pour les associations sportives pour le rangement du matériel, à proximité du terrain de foot (15 000€ travaux réalisés par les employés communaux).

- travaux d'entretien de bâtiment et notamment à l'école et au dessus de l'ancienne mairie (38 000€ en partie réalisés par les employés communaux).

En recettes, on trouve notamment les subventions correspondant à ces opérations, le remboursement de la TVA pour 50 700€, la taxe locale d'équipement pour 14 900€, des excédents capitalisés de 121 713€, une baisse des recettes des crédits-bails qui sont presque tous arrivés à

leur terme et un recours prévisionnel à l'emprunt de 302 951€

Budget d'aides sociales

Il est équilibré à 9384€ dont 3700€ pour le financement de l'instance de coordination.

Budget du lotissement du Clos

Compte tenu des opérations inscrites en double compte, il sera soldé sur la base de 80 300 € en fonctionnement et 158 762€ en investissement.

Budget du lotissement de la Gagnerie

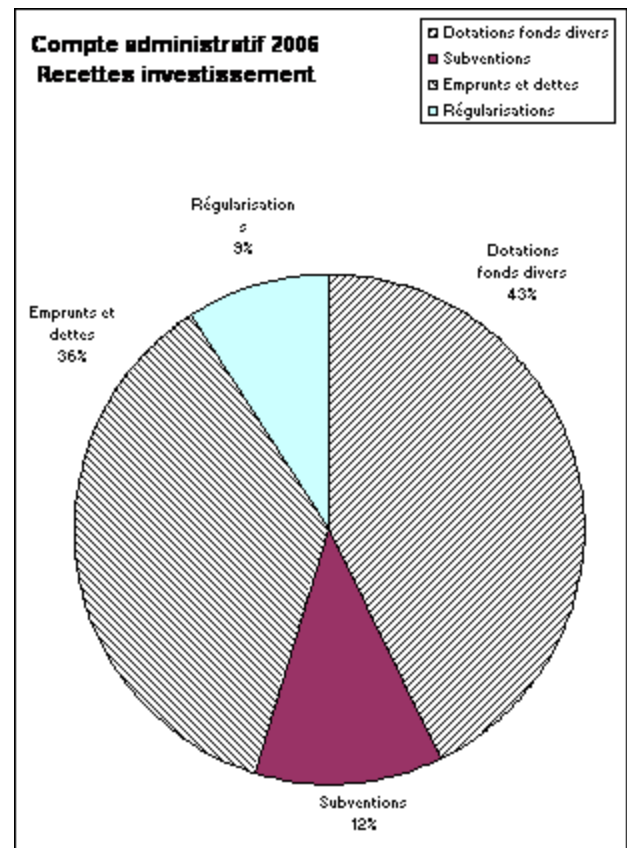
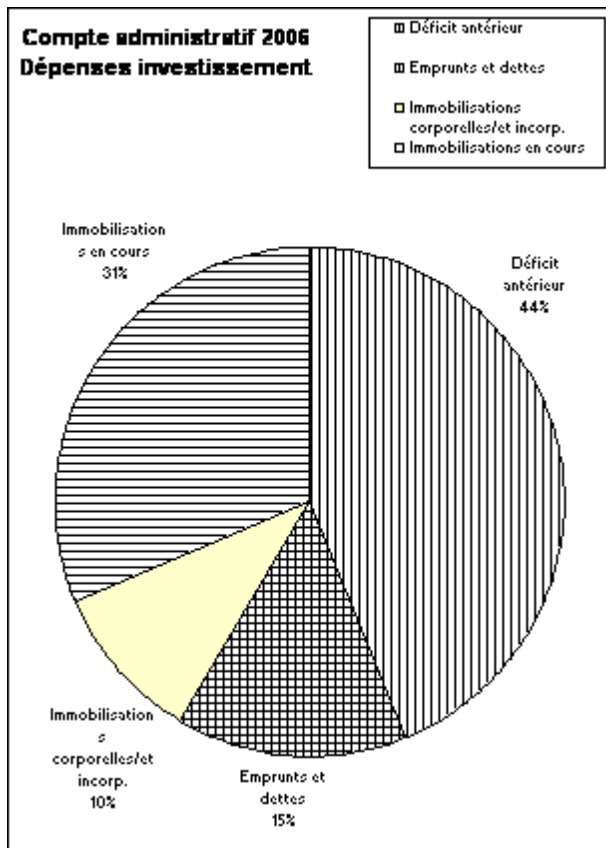
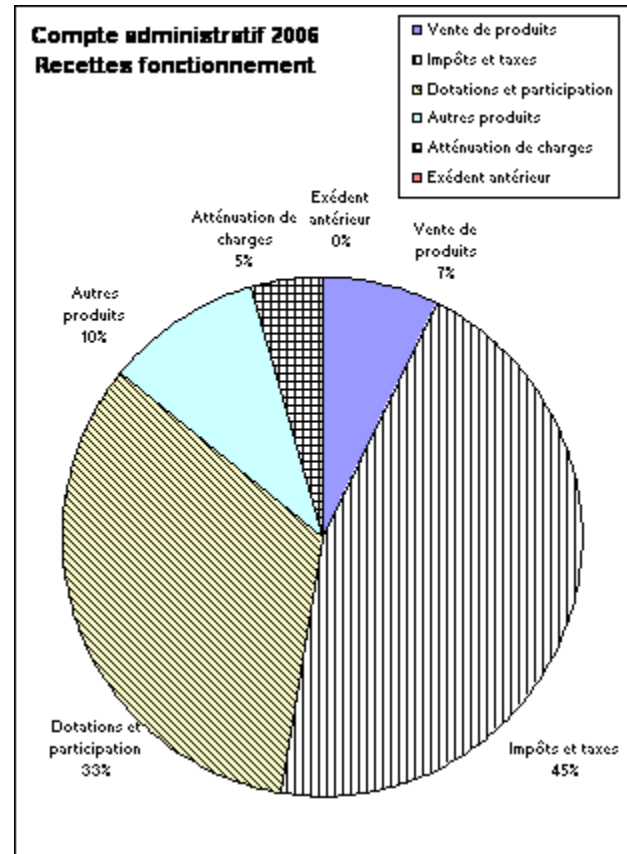
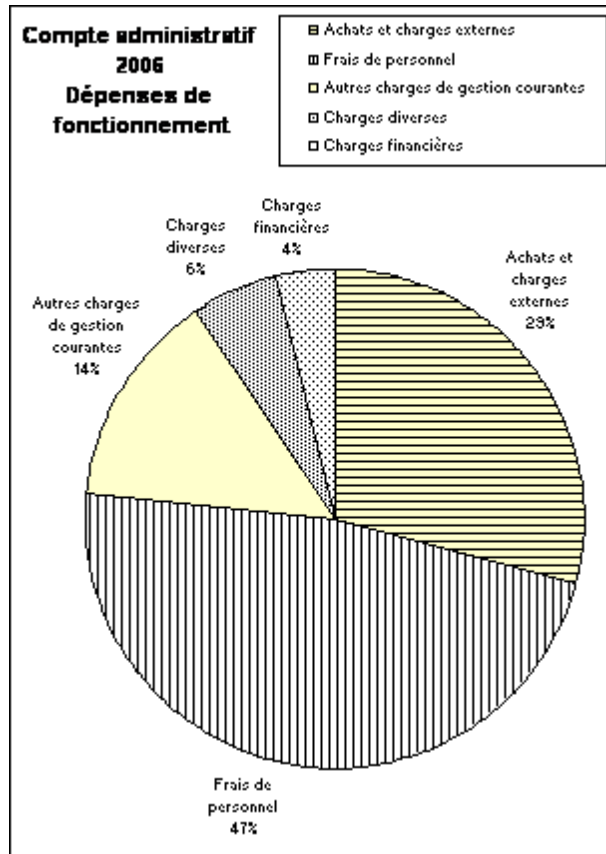
Il est équilibré 690 000€ et nécessitera l'ouverture d'une ligne de crédits pour la réalisation de la 2^{ème} tranche.

L'ensemble des budgets est adopté à l'unanimité par le Conseil.

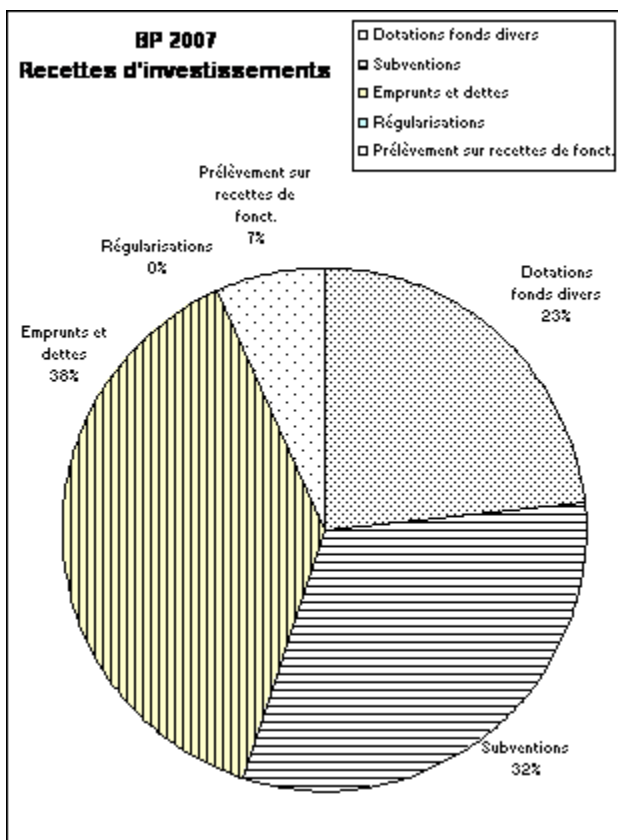
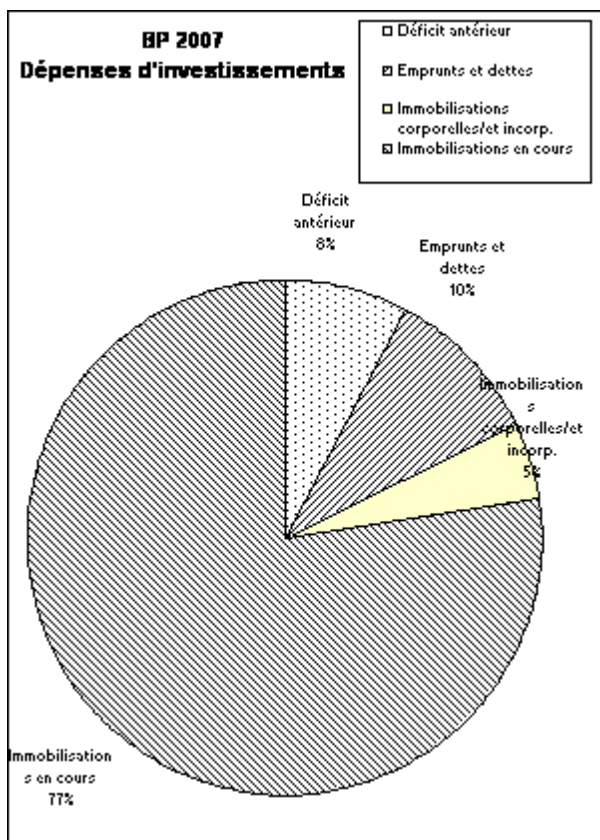
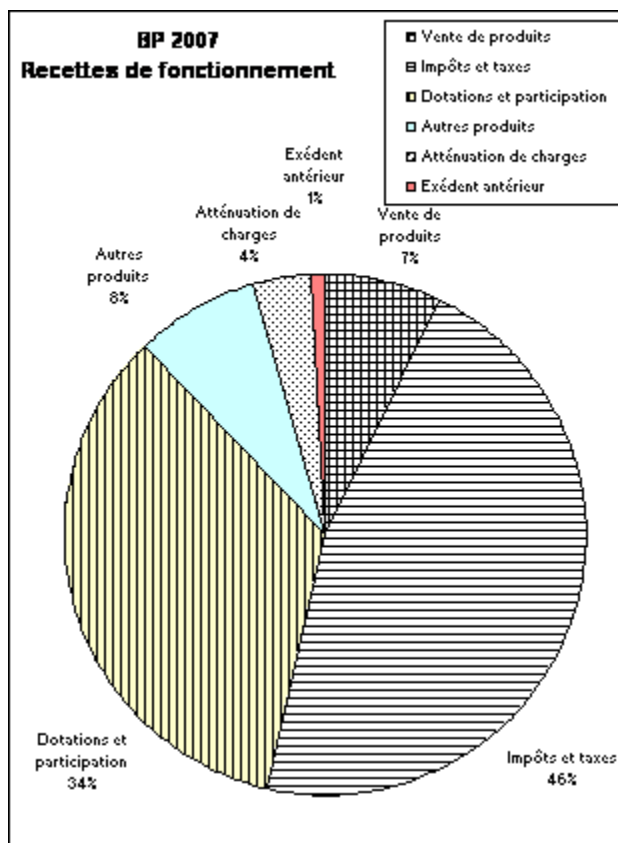
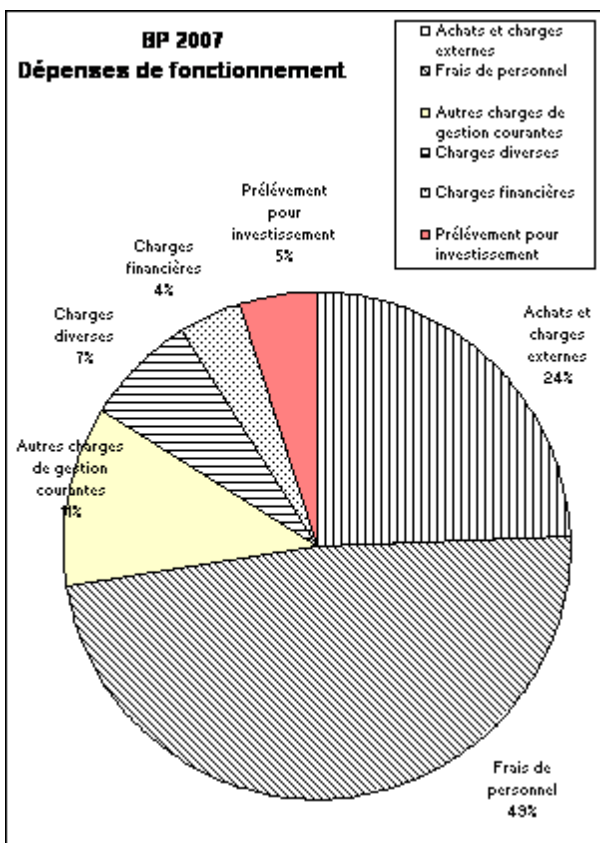
Budget général				
Fonctionnement				
	Compte administratif 2006	Reports sur budget 2006	Budget primitif 2007	% de variation budget 2007/CA 2006
DEPENSES				
Achats et charges externes	277 195,41		266 826,00	-3,74%
Frais de personnel	454 225,78		526 930,00	16,01%
Autres charges de gestion courantes	132 484,95		124 537,00	-6,00%
Charges diverses	52 610,00		81 000,00	53,96%
Charges financières	36 366,60		41 760,00	14,83%
Dépenses de l'exercice	952 882,74		1 041 053,00	9,25%
Prélèvement pour investissement			54 115	
TOTAL	952 882,74		1 095 168	14,93%
RECETTES				
Vente de	77 818,64		77 910,00	0,12%

produits				
Impôts et taxes	490 758,48		508 728,00	3,66%
Dotations et participation	360 079,00		373 841	3,82%
Autres produits	105 556,85		85 830,00	-18,69%
Atténuation de charges	49 243,51		40 000,00	-18,77%
Recettes de l'exercice	1 083 456,48		1 086 309	0,26%
Exédent antérieur	0,00		8 859,00	
TOTAL	1 083 456,48		1 095 168	1,08%
EXEDENT	130 573,74			
Investissement				
Dépenses				
Déficit antérieur	267 480,18		61 714,00	-76,93%
Emprunts et dettes	88 704,35		82 320,00	-7,20%
Immobilisations corporelles/et incorp.	61 555,24		37 000,00	-39,89%
Immobilisations en cours	190 801,04		623 000,00	226,52%
Divers	33 675,18			
TOTAL	642 215,99		804 034,00	25,20%
Recettes				
Dotations fonds divers	247 959,19		187 313,00	-24,46%
Subventions	69 688,38		254 275,00	264,87%
Emprunts et dettes	210 244,52		308 331	46,65%
Régularisations	52 610,00		0,00	-100,00%
Prélèvement sur recettes de fonct.			54 115	
TOTAL	580 502,09		804 034,00	38,51%
DEFICIT	61 713,90			

Résultats 2006 - Compte Administratif



Budget 2007



DETAIL DES SUBVENTIONS 2007

ARTICLE 6558

ASSOCIATIONS	Voté	Mandats	Prév. 2007
S.I.E.P.E.A. du pays de Glane	41 000 €	41 000 €	41 000 €
Assainissement	1 067 €	1 067,00 €	0 €
S.I.V.U. du Glanet	7 700 €	7 690 €	7 700 €
Syndicat de musique	3 300 €	3 729,42 €	2 000 €
A.D.A.C.	260 €	256,00 €	282 €
U.S.E.P.	610 €	662,20 €	670 €
A.D.I.L.	145 €	149,04 €	150 €
S.I.V.E.C.	1 010 €	0,00 €	0 €
Chambre Syndicale des co-proprétaires	50 €	32,00 €	35 €
F.O.L. de la Haute-Vienne (voile)	400 €	328,00 €	400 €
ASFEL	8 000 €	8 000 €	0 €
Association des maires et élus de la HV	290 €	357,13 €	360 €
Refuge Fourrière SPA	0 €	329,58 €	340 €
TOTAL	63 832,00 €	63 600,37 €	52 937,00 €

DETAIL DES SUBVENTIONS 2007

ARTICLE 65748

ASSOCIATIONS	Voté	Mandats	Prév. 2007
Encre à la bouteille	150 €	150,00 €	150 €
Athlé	400 €	400,00 €	450 €
Comité des fêtes	150 €	150,00 €	150 €
Amicale laïque (parents d'élèves)	150 €	150,00 €	150 €
Vélo-Club	150 €	150,00 €	150 €
En K'Danse	150 €	150,00 €	150 €
ASSG Football	500 €	500,00 €	600 €
Gym	150 €	150,00 €	150 €
Chorale	150 €	150,00 €	150 €
Ancien Combattant	125 €	125,00 €	100 €
FNACA	125 €	125,00 €	125 €
FNATH	62 €	62,00 €	62 €
Mémoire du canton de Nieul	62 €	62,00 €	62 €
Secours Populaire	78 €	78,00 €	78 €
CCJA	50 €	50,00 €	50 €
Prévention routière	62 €	62,00 €	62 €
ACCA	100 €	100,00 €	100 €
Croix rouge	78 €	78,00 €	78 €
Espace Naturel Limousin	80 €	80,00 €	120 €
Pêche Veyrac	78 €	78,00 €	78 €
Karaté	200 €	200,00 €	200 €
Pirouettes et galipettes	100 €	100,00 €	100 €
E.S.S.A.G.E. Tennis de table	200 €	200,00 €	200 €
Association Dép. pour mémorial H-V	150 €	150,00 €	0 €
TOTAL	3 500 €	3 500,00 €	3 515 €

Compte rendu, le S.I.E.P.E.A.

Centre de Loisirs Sans Hébergement

La fréquentation des enfants a augmenté de plus de 13 % par rapport à 2005 avec une progression plus sensible pour la tranche des 4-8 ans. Les adolescents ont participé à 2 séjours au Lioran en hiver et en Dordogne en été. Ces camps permettent aux enfants de s'impliquer dans la préparation de ces séjours. Pour 2007, le CLSH souhaite faire un effort particulier pour les enfants de 9-12 ans qui fréquentent peu le centre. Des activités mieux adaptées à cette tranche d'âge seront proposées. A noter, la très bonne fréquentation des enfants de Saint-Gence pendant les vacances scolaires : en Février 43 enfants sur 103, à Pâques 40 sur 101 et 38 sur 81 à la Toussaint.

Par contre la fréquentation est notablement plus faible les mercredis : en moyenne 15 enfants sur 75 participants. Le SIEPEA va faire parvenir un questionnaire aux parents afin de mieux répondre aux attentes de ceux-ci (problème de transport) et celle des enfants (types d'activités souhaitées) pour ces périodes hors vacances scolaires.

Relais Assistantes-Maternelles

Le RAM donne entière satisfaction en organisant des animations régulières à destination des assistantes maternelles, des enfants et des parents. On compte actuellement 7 assistantes maternelles à Peyrilhac, 18 à Veyrac et 18 à Saint-Gence. Les besoins sont supérieurs à ces possibilités, c'est pourquoi l'accueil de nouvelles assistantes maternelles serait souhaitable sur notre commune. Voir article dans les infos.

Le Relais Enfants Parents sert de lien où les parents et enfants peuvent exprimer leurs attentes. Des soirées gratuites à thème, animées par des professionnels de la petite enfance et de l'adolescence, sont régulièrement organisées pour répondre aux attentes des adultes en matière d'éducation, d'hygiène de vie et de santé.

Le Projet Educatif Territorial

Il propose tout au long de l'année scolaire un accompagnement régulier des enseignants : BCD et projet d'école mais aussi des activités gratuites à tous les enfants des écoles : percussions, contes et théâtre, arts plastiques ... dans les périodes extra-scolaires.

Malices et Chocolat

Grâce aux travaux d'agrandissement la capacité d'accueil de la halte-garderie a été portée de 12 à 16 places d'accueil simultanées. Après agrément des services de la Protection Maternelle et Infantile, elle sera étendue à 18 places dans les prochains mois. Le bilan sur l'année 2006 présente un taux d'occupation de plus de 80 % avec 77 enfants inscrits et un fonctionnement de 231 jours. La répartition géographique des enfants est la suivante :

Saint-Gence : 40 enfants (36 familles)

Peyrilhac : 12 enfants (11 familles)

Veyrac : 21 enfants (15 familles)

Autres : 4 enfants (4 familles)

Ecole Maternelle

Le conseil d'école a été consulté sur l'organisation de la semaine scolaire pour la période 2007-2010 et a proposé la reconduction du système actuel : semaine de 5 jours avec classe le samedi matin. Dans le cadre du projet d'école : « ***Vivre, apprendre ensemble et se construire*** », les enfants de l'école maternelle défilèrent avec les enfants du CP dans le bourg le 16 avril 2007 à 10 H.

Au sujet des demandes de financement particulières (par ex : atelier de pratique artistique et culturelle), le conseil municipal rappelle qu'il n'est pas dans sa vocation de financer les activités sur le temps scolaire. De manière exceptionnelle et pour maintenir une pratique ancienne, il a cependant continué à financer des « intervenants musique » jusqu'à ce que les services de l'Inspection Académique limitent ces heures de sensibilisation.

D'autre part, il convient de rappeler que les écoles constituent une priorité pour la commune, à la fois en ce qui concerne les locaux (projet de construction d'une nouvelle école) et leur fonctionnement. La commune verse une subvention annuelle de fonctionnement de 60 euros par enfant, elle met à la disposition de l'école des personnels communaux (une ATSEM par classe), prend en charge les dépenses de transport pour les sorties, elle finance le voyage de fin d'année, assure les frais de communication (téléphone, photocopies, internet Adsl) ...

La nouvelle classe créée en septembre 2007 à l'école primaire fonctionnera dans le local préfabriqué qui jouxte l'école primaire et qui devra donc être libéré par la classe de maternelle qui l'occupe actuellement. De ce fait, un nouveau local préfabriqué devra être installé pour accueillir cette classe maternelle. Il sera implanté à proximité de l'école maternelle et sera utilisé jusqu'à la construction de la nouvelle école.

Concernant la Fête de Noël, le conseil municipal prend note de la demande du conseil d'école de pouvoir bénéficier d'un second spectacle offert par la municipalité et qui se déroulerait dans la matinée afin de respecter le besoin de sommeil des plus jeunes. Cependant, il rappelle que l'organisation de cette fête est de la responsabilité de la municipalité qui souhaite lui conserver son aspect festif et son caractère exceptionnel en rassemblant tous les enfants des deux écoles et beaucoup de parents en un même lieu. Il sera donc conservé dans sa forme actuelle avec spectacle l'après-midi, arrivée du Père Noël et goûter pour tous. Petits et grands doivent partager la même fête, rire et applaudir aux mêmes facéties, rêver et s'émouvoir aux mêmes instants, enfin partager les mêmes émotions. Ces instants de partage valent bien que l'on fasse quelques efforts.

Le conseil municipal rappelle une nouvelle fois que l'accès aux écoles se fait par le parking et le cheminement aménagés sur

l'arrière des écoles et qu'il est le seul complètement sécurisé.

A l'heure actuelle, les prévisions d'effectifs font apparaître les chiffres suivants :

Enfants nés en 2001 : 27

Enfants nés en 2002 : 34

Enfants nés en 2003 : 30

Enfants nés en 2004 : 9

Soit un total de 100 enfants pour les 4 classes.

Ecole élémentaire

La carte scolaire de la Haute-Vienne prévoit à Saint-Gence l'ouverture d'une classe en septembre 2007. Les effectifs prévus sont les suivants :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
31	33	21	24	31

Soit 140 enfants pour 6 classes. La création de la sixième classe devrait permettre de diminuer les effectifs en CP et CE1.

La commune a équipé l'école de matériel informatique moderne et performant : 15 ordinateurs portables « Wifi », une imprimante, un appareil numérique, un scanner, un vidéo-projecteur ... Tous ces matériels communiquent « sans fil » et accèdent à l'internet grâce à l'installation de bornes d'accès Wifi. De plus, une convention qui va être signée dans les prochains jours va permettre à l'école d'utiliser le « Portail Éducatif » de la ville de Limoges et nos enfants pourront ainsi travailler en réseau avec les autres écoles de l'agglomération. Le coût de cet équipement est de 22 000 € avec une prise en charge de 50% de l'agglomération Limoges-Métropole.

Les principales activités prévues pour ce trimestre sont : permis piéton (le 23 février) et voile pour les CE2, Athlétisme pour les CP et CE1, journée verte à Oradour/Vayre, cirque à Nexon et voile pour les CM1 et CM2. Ajoutons à cela la classe de goût et un travail important sur le patrimoine.

Calendrier scolaire pour 2007/2008

L'Inspection Académique nous communique le calendrier relatif aux écoles maternelles et élémentaires qui travaillent le samedi matin :

- rentrée des enseignants le 3 septembre
- rentrée des élèves le 4 septembre
- pont du 1^{er} mai :
 - * jeudi 1^{er} mai : férié
 - * vendredi 2 mai : pas classe, les cours de ce vendredi auront lieu le mercredi 30 avril
 - * samedi 3 mai : pas classe, samedi libéré
- lundi de pentecôte : férié
- les 12 samedis libérés sont les suivants :
22 septembre 2007, 27 octobre 2007, 01 décembre 2007, 22 décembre 2007, 26 janvier 2008, 09 février 2008, 01 mars 2008, 22 mars 2008, 05 avril 2008, 03 mai 2008, 31 mai 2008, 21 juin 2008.

Vaccination contre la méningite

La campagne de vaccination est organisée par l'Inspection Académique et la DDASS. La commune a simplement été sollicitée pour fournir un réfrigérateur afin de stocker les vaccins.

Terrain d'entraînement du foot

L'éclairage a été installé et donne entière satisfaction aux premiers utilisateurs. Dans le cadre d'une convention passée avec la Ligue du Centre-Ouest, d'autres aménagements sont prévus. Une subvention de 15 000 euros a été attribuée pour réaliser ces travaux.

SIEPAL

Le Conseil Syndical du SIEPAL s'est tenu le 6 février. Dans le cadre de l'élaboration du SCOT de l'agglomération deux études sont lancées : Diagnostic sur les Transports et les Déplacements et Diagnostic sur les Grands Équipements et Services.

La participation de la commune sera calculée sur la base de 0,60€/par habitant.

LIMOGES-METROPOLE

- Le taux moyen de la taxe des ordures ménagères pour les particuliers va diminuer fortement en passant de 8,14% à 7,86%.

Cela est dû en partie au fait que les collectivités et les établissements publics vont être soumis à la taxe pour le traitement de leurs ordures, soit 3 409 € pour la commune de Saint-Gence.

- La dotation de solidarité communautaire sera stable en 2007, elle comprendra une partie qui viendra compenser pour certaines communes une partie des dépenses liées au transfert de la compétence voirie. Limoges-Métropole a également décidé de maintenir le taux de la taxe professionnelle à 15,93 %, taux qui est très inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération soit 16,99 % en 2006.

- Transport de voyageurs

A partir des propositions faites par la STCL, l'augmentation des tarifs sera en moyenne de 1,8 %.

- TELOBUS

Les chiffres de fréquentation des lignes 23 et 27 Saint-Gence<>Limoges mises en place depuis septembre 2006 par Limoges-Métropole et la STCL montrent une progression régulière de la fréquentation :

Septembre : 6 - Octobre : 22

Novembre : 22 - Décembre : 27

Soit 77 clients pour cette période (personnes ayant réservé et effectué une course sur le mois). Il reste encore des progrès à faire si l'on veut justifier le maintien de ce service.

- Distribution de compost

Les habitants de Limoges-Métropole qui le souhaitent peuvent obtenir gratuitement du compost en vrac au Centre de Recyclage. Cette distribution a lieu le vendredi entre 14h et 17h et est réservée aux véhicules particuliers munis d'une remorque sur présentation de la carte déchèterie (tel : 05 55 36 60 60).

Réserve incendie

La commune a reçu le nouveau plan d'aménagement proposé par le cabinet LARBRE. Le conseil souhaite que les travaux soient réalisés par les employés communaux avec du matériel loué,

cependant des devis comparatifs seront demandés.

Demande de stationnement de taxi

Le conseil donne un avis favorable à une demande pour un cinquième emplacement de stationnement « TAXI ».

Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement pour les mutations à titre onéreux : les conditions prévues par la loi du 13 juin 2006 ne concernent pas de situations repérées sur la commune, en conséquence, le conseil décide de ne pas voter la réduction de 0,5 %.

PVR : Participation pour Voirie et Réseaux

Le conseil rappelle la position de principe déjà exprimée : la mise en place d'une PVR doit être en cohérence avec le PLU et la stratégie d'urbanisation définie et ne doit pas entraîner de charges non compensées pour la commune (ce qui reviendrait à faire financer par l'argent public des équipements destinés à des particuliers). Le Conseil jugerait en effet anormal que la commune finance des travaux qui auraient pour objet d'augmenter le prix de vente de terrains rendus constructibles au seul profit du vendeur. De même, un lotissement communal dont la réalisation est financée par la commune doit présenter des comptes équilibrés par les ventes des parcelles à construire. Par contre un lotissement privé doit être entièrement financé par des fonds privés sans aucune participation communale et la vente des lots est de la responsabilité du lotisseur privé.

En conséquence, le conseil donne un avis favorable pour les demandes de PVR concernant des terrains situés Chemin de l'Oppidum, Promenade de la Châtre et Ruelle de la Châtre et un avis défavorable pour celle concernant des terrains situés Route des Monts.

Il donne également un avis défavorable à l'extension du réseau électrique pour desservir un abri de jardin situé sur une

parcelle non constructible au communal de Senon.

Remaniement du cadastre

Des opérations de remaniement d'une partie du cadastre de la commune de Saint-Gence sont en cours. Elles sont destinées à substituer des plans cadastraux de bonne qualité aux documents actuellement en vigueur. Des prises de vues aériennes ont déjà eu lieu sur notre territoire, elles seront suivies par des vérifications au sol. Ces opérations se dérouleront pendant les deux prochaines années, la commune a mis un local à la disposition des agents du cadastre.

Décharge sauvage aux Francines

La Préfecture a mis en demeure le responsable de l'installation de récupération et de stockage de métaux et de véhicules hors d'usage de régulariser sa situation dans un délai de 3 mois.

Document audio-visuel

Une entreprise audio-visuelle a proposé de mettre en valeur le patrimoine de la commune en réalisant un montage audio-visuel. Le conseil décide de reprendre contact avec cette entreprise pour étudier la possibilité de réaliser un produit qui pourrait être présenté à l'occasion des vœux 2008.

Travaux

- Le conseil décide de poursuivre la campagne de rénovation des portes et fenêtres des écoles.
- Les locaux au-dessus de l'ancienne mairie ont été rénovés par les employés communaux et sont maintenant disponibles pour les associations.
- Les dossiers relatifs à la station de traitement de l'assainissement collectif de la Châtre ont été fournis à la mairie et transmis à Limoges-Métropole qui est désormais maître d'ouvrage pour cette opération.
- Eglise

Après ouverture des plis, suite à appel d'offres, c'est l'entreprise GODIVIER qui est retenue et qui réalisera les travaux de restauration intérieure pour un montant de 62 197 euros.

Voir en Infos les travaux prévus dans cette opération.

Personnel

Aurélie Madehors va reprendre ses activités après son congé parental.

Informations diverses

- **Le permis de construire** déposé par l'ODHAC pour la construction de cinq pavillons au lotissement de la Gagnerie a été accordé.

- **L'arrêté** fixant le tarif des courses des taxis est consultable en mairie.

- **Le calendrier** des journées nationales d'appel à la générosité publique pour 2007 est consultable en mairie.

- Zonage archéologique

Le projet de zonage de la carte archéologique est consultable en mairie. Le périmètre est plus étendu que le zonage précédent. Le zonage archéologique permet d'assurer un contrôle systématique sur tous les projets de construction ou de démolition. Ceux-ci sont examinés et font l'objet d'une prescription en fonction, d'une part, du potentiel archéologique du terrain concerné et, d'autre part, de la nature du projet. Ainsi, toutes les opérations de constructions dans ce périmètre peuvent être précédées de fouilles archéologiques préventives.

- Sécurité routière

A l'occasion du concours des écharpes d'or de la prévention routière 2006, la commune a été récompensée par la remise d'un diplôme. Cette distinction fait suite à l'organisation de la Journée Sécurité Routière qui s'était tenue à Saint-Gence le 8 avril 2006.

- Mémoire du canton de Nieul

Le dernier ouvrage édité par l'association s'intitule « Sous les drapeaux, 2^{ème} partie 1900-1939 » et fait suite à l'ouvrage paru en 2006 sur les années 1870-1900. La

commune souhaite acquérir plusieurs ouvrages.

- Contribution au SDIS pour 2007

La contribution de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne se monte à de 10,18 €par habitant.

- Réunion intercommunale

Depuis quelques années, les conseils municipaux des trois « communes sœurs » de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac se réunissent une fois par an pour envisager, de manière informelle tous les aspects de l'intercommunalité sur notre secteur géographique. Cette réunion se tiendra à Veyrac le 13 Avril 2007.

- SIVU

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la question du devenir du matériel partagé avec Veyrac dans le cadre du Syndicat SIVU a été posée à Limoges-Métropole. On s'oriente vers la dissolution de ce syndicat en fin d'année 2008. Les nouveaux matériels seront acquis par l'agglomération.

- Lotissement de la Gagnerie

Les travaux de la 2^{ème} tranche vont commencer mi-avril. C'est la société COLAS qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offres.

- Éclairage de l'aire de jeux et des parties à proximité

Le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne, ancien Syndicat d'Électrification de la Haute-Vienne) a présenté un projet d'installation de l'éclairage public sur ce secteur. Ce projet est accepté et sera réalisé courant 2007.

- Forêt Lenfant

Les derniers travaux de nettoyage et de replantation ont été réalisés sur la forêt Lenfant, ils se montent à 3 265 €

- Fouilles archéologiques 2006

Le compte rendu des fouilles de la campagne 2006 a été publié par le Service Régional de l'Archéologie.

Voit un résumé en Infos.

